



Preavis de locataire

Par **Audrey71270**, le **18/01/2025 à 19:20**

Bonjour, j'ai une question concernant un de nos locataires.

Il souhaite partir du logement suite à une embauche en CDI à une heure de route du logement.

Il nous a indiqué que son préavis sera d'un mois et non de trois, puisque son nouveau travail est à une heure de route.

Est-ce une raison valable pour un préavis d'un mois ?

Merci d'avance

Par **Pierrepaulejean**, le **18/01/2025 à 20:14**

bonjour

est ce son 1er emploi?

est ce une mutation?

si vous avez les informations de sa situation actuelle, vous pouvez faire la simulation ici

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32360><https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32360>